

Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 35

Séance du : 5 juin 2026

Objet : Création d'un emploi permanent d'animateur territorial

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 29 mai 2026

Date d'affichage : 8 juin 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY – Mme Claudine DELAITRE – M. Jean-Marc JAVAUX – Mme Nora ATAMNA – M. Maxime VAUTHIER – Mme Josiane PRUNIAUX – Mme Alison DETROYE – M. Ghislain RIONDET – Mme Christelle ROY – M. Dominique TURLIN – Mme Cécile DRUAUX – M. Thierry MORRIER – Mme Aline AMBERT – M. Xavier MOUGIN.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Laurent CARDOT (pouvoir à Maxime VAUTHIER)

M. Jean-Marc JAVAUX a été nommé secrétaire de séance.

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L313-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le budget de la collectivité ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

Vu les Lignes Directrices de Gestion en date du 1^{er} juillet 2022 ;

Vu la liste d'aptitude publiée par le Président du Centre de Gestion de la Haute-Saône ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, à temps complet ou non complet, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre les avancements,

Considérant la réussite à la promotion interne d'un agent au grade d'animateur territorial ;

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent au grade d'animateur territorial à temps non complet, à hauteur de 26h04 hebdomadaires, relevant de la catégorie hiérarchique B, afin d'assurer les fonctions d'animateur à l'Accueil de Loisirs Éducatifs de Frotey-lès-Vesoul,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide la création d'un emploi permanent au grade d'animateur territorial à temps non complet, à hauteur de 26h04 hebdomadaires (soit 26.07/35^{ème} d'un temps plein), afin d'assurer les fonctions d'animateur, relevant de la catégorie hiérarchique B, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,

- Précise que le poste sera pourvu par un fonctionnaire,

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

- Autorise le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Nombre de votants : 15

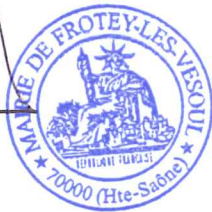
Vote : 15 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



Le secrétaire de séance,

Jean-Marc JAVAUX